

R 064/2022

RESOLUTION

relative à l'objet suivant :

EXAMEN ET APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE LA FONDATION COMMUNALE IMMOBILIERE DE LANCY (FCIL)

Vu le rapport d'activité de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Conformément aux statuts de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal décide

d'approuver le rapport d'activité 2021 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL).